

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2019

### REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES - PROGRAMME 2019

Sur proposition de la commission plénière réunie le 18 juin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de répartir les subventions ordinaires au titre de l'année 2019 de la manière suivante :

A.S.P - Foot-Ball	1500	S Kemm	200
Tennis de table	400	APPK	250
Tous en Forme	600	Club bruyères	800
Tennis	300	Classe de mer et voile scolaire	inchangé
K-Danse	700	Karaté Ploum	300
Familles rurales LAMBER	300	Anim à Ploum	300
APEL Ecole St Joseph	200		7850
APEL Sub excep	300		
Association Ploum Pudding	300	ADAPEI	60
Association "Corsaires Mouez ar Mor"	600	Vie libre St RENAN	60
Ecole Mouez Ar Mor (Assoc. Parents élèves)	200	Secours populaire Français	60
Association les Loupiots	300	Secours Catholique	60
Cinéma Le Dauphin	200	Bénévoles ADMR	200
Asso Fleurs	100	St Vincent de Paul (Rosalie	60
		Restos du cœur	60

Les subventions voile scolaire et classe de mer sont inchangées.

### TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Après avis de la commission plénière, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs enfance comme suit pour la pause méridienne :

- Prix de vente du repas « élève » : 3.50 €.
- Prix PAI =1.50€
- Prix de vente du repas « enseignant » : 4 €

3ème enfant : -10%, 4ème : -20% -/- Majoration enfant non inscrit : 1€

Les autres tarifs enfance sont inchangés. Ces tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 2019 et tant qu'ils n'auront pas été modifiés par une nouvelle délibération.

### CONTRAT D'ASSOCIATION OGEC ECOLE SAINT JOSEPH

Après avis de la commission plénière, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, dans le cadre du contrat d'association intervenu entre l'Etat et cet établissement scolaire, à **710 € par élève au titre de l'année 2019.**

### CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE 2019-2022

Le Conseil départemental et la Direction académique des Services de l'Education nationale en vertu de la convention signée le 26 septembre 2013, entendent œuvrer de manière active pour que les jeunes Finistériens qui ne poursuivent pas une scolarité bilingue puissent bénéficier le plus largement possible d'une initiation à la langue bretonne dans le cadre du temps scolaire. La Commune partage cet objectif et décide d'y contribuer activement sur son territoire au profit des écoles publiques primaires qui le demandent. Le dispositif d'animations culturelles d'initiation à la langue bretonne est mis en place à raison d'une heure hebdomadaire auprès des écoles publiques, sur demande de ces dernières et dans le cas où l'Education nationale ne peut assurer cette initiation par le recours à ses propres personnels dans le cadre d'échanges de services. La subvention versée aux intervenants est constituée des contributions du Conseil départemental du Finistère, du Conseil régional de Bretagne et de la commune concernée. Les associations intervenant dans les écoles se sont vues délivrer une habilitation comme associations complémentaires de l'enseignement public et leurs animateurs salariés sont habilités et satisfont aux compétences pédagogiques et linguistiques requises par la Direction académique des Services de l'Education nationale.

Le Conseil, après avis de la commission plénière, à l'unanimité, accepte la signature de la convention d'une durée de 3 ans.

### SORTIE INVENTAIRE COMPTABLE

Dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations de la commune, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les communes puissent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mis hors d'usages. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le retrait de l'actif de la commune des biens susmentionnés.

## BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT IRIS

Le Conseil Municipal, après avis de la commission Plénière, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Primitif 2019 qui couvrira le transfert du Budget principal vers le Budget annexe du terrain acquis l'an dernier et des frais de viabilisation des terrains. Les recettes proviendront des ventes des lots.

### TARIFS 2019 (Ajouts)

Le site de Messouflin accueille des manifestations culturelles et festives en lien avec la charte culturelle adoptée en conseil municipal ainsi qu'un marché hebdomadaire le vendredi. Il s'agit de fixer le prix de location du site. Vu l'avis favorable de la Commission Plénière, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter ces tarifs aux tarifs municipaux 2019 :

- Ferme de Messouflin
  - Associations communales Mise à disposition gratuite
  - Associations extérieures

	<b>Hangar</b>	<b>Site</b>	<b>Maison</b>
-500	100	150	50 €
500 à 1000	250	300	(limite 19 pers)
+1000	500	600	

Les autres tarifs sont sans changement. Les présentes mesures prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

- Droits de place pour commerçants non sédentaires : sans branchement électrique : 5€ - avec branchement pour éclairage : 10€ - avec branchement pour camion frigo, remorque réfrigérée, rôtissoire, installation de cuisine : 15€

### ADMISSION EN NON VALEUR

Le Comptable du Trésor n'a pu procéder au recouvrement de certains titres de recettes émis par la commune sur le budget principal. Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres. Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de Saint-Renan, Comptable de la commune de PLOUMOGUER, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des titres de recettes susmentionnés.

### DENOMINATIONS

La commune a entamé une démarche pour dénommer les voies et ainsi faciliter les secours, la distribution du courrier, éviter les confusions entre lieux-dits... Ce vaste projet de dénomination commencé par le bourg, les principaux villages, s'achève par la dénomination de l'ensemble des habitations. Le travail a consisté en un recensement de toutes les habitations, de toutes les Voies Communales et la dénomination de chacune en prenant en compte le nom existant, l'absence de doublon avec les communes ayant le même code postal et la règle : une voie, un nom. Une information a été donnée via la presse, le Ploum Info, un plan affiché en mairie. A l'issue de cette décision, chacun recevra un courrier l'informant de sa nouvelle adresse postale et des démarches à entamer.

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2213-28 ; après avis favorable de la Commission Plénière, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer l'ensemble des voies. Par ailleurs, la numérotation des habitations sera faite suivant le système numérique. Une plaque en aluminium de format 15x10 portant le numéro de l'habitation devra être installée si possible le plus près de l'entrée principale et de la boîte aux lettres et de manière bien visible depuis la rue. La commune prendra à sa charge la fourniture des plaques (uniquement lors d'une première installation).

### REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE MANDAT 2020/2026

Les conseillers communautaires représentent les communes au sein des organes délibérants des groupements intercommunaux dont elles sont membres et sont élus en même temps que les conseillers municipaux pour une durée de six ans. Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder, au plus tard le 31 août 2019, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues par l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'approuver cette nouvelle répartition des sièges qui prévoit 55 sièges au total dont 2 pour Ploumoguier comme actuellement.

### QUESTIONS DIVERSES

- Changement de main courante terrain de foot : travaux cet été et dépôt d'une demande de subvention à la FFF
- Aménagement d'Illien : choix du bureau d'études (Agnès Bochet)
- Voyage à Paris du CMJ le week-end prochain
- Programme été : foire aux Puces ce week end, Fête de l'été le 5/7 à Messouflin, jeudis à la Ferme proposée par Anim à Ploum et en partenariat avec des associations locales, au programme des musiques nouvelles : RAP et Rock. Fin de l'été, projection du Film La La Land à Messouflin en plein Air. Fêtes des associations : Fête de la Moisson début août, Fest noz à Ploumoguier tous les mardis
- Don du sang le 12 juillet
- Programme jeunesse : des rendez-vous de l'été pour les ados : à la salle omnisports, à la plage, le vendredi à la bibliothèque (mise en place d'une console de jeux)
- Réunion samedi 29 juin à 10h30 pour la Fête de Noël en partenariat avec les associations locales.